

**Mémoire sur les accommodements raisonnables**  
**Commission Taylor et Bouchard**

**Matamba Harusha MBATIKA**

Sherbrooke (QC)

27 octobre 2007

*INTRODUCTION.*

Les Québécoises et les Québécois dans leur large majorité croient en la capacité de la commission Bouchard et Taylor à susciter une nouvelle dynamique dans le rapport entre citoyennes /citoyens de la société d'accueil et les citoyennes/citoyens issus de la nouvelle vague d'immigration. Les attentes sont naturellement trop élevées de la part de la population, qu'il appartient à la commission de prendre en compte les inquiétudes de la population, les besoins et les demandes exprimés en vue d'apporter les réponses aptes à insuffler une nouvelle dynamique dans les rapports humains.

Pour ma part, la question des accommodements supposés raisonnables ou non, relève ,d'une part, de la capacité de la société d'accueil de résorber les besoins et les demandes des personnes immigrantes et de l'autre, de la capacité de la communauté immigrante de s'intégrer sur le plan socioprofessionnel. Les écueils dans le processus d'intégration sont nombreux malgré les mesures et les réussites exemplaires dans ce domaine.

C'est dans le souci de la recherche de la solution dans la question des accommodements raisonnables que j'inscris mon intérêt aux travaux de la commission dont vous avez la responsabilité de présider.

Dans le mémorandum que je porte à votre connaissance ce jour, je vais non seulement analyser un certain nombre de faits, mais aussi proposer modestement des pistes de solutions.

### ***1. La création du Ministère de l'immigration.***

L'histoire toute récente du Canada et plus précisément du Québec nous renseigne que la province est une terre d'immigration. Il est généralement admis que l'immigration est indispensable à l'essor démographique, économique et social du Québec.

La création du Ministère de l'immigration répond à plusieurs besoins dont les principaux sont :

- résorber le déficit de natalité et le vieillissement de la population,
- contrer la pénurie de la main d'œuvre etc.

Aussi noble que soit la mission que le ministère de l'immigration s'est confiée, il n'en demeure pas moins que plusieurs québécoises et québécois doutent encore du bien fondé

de ce ministère. Ce doute est aussi partagé par plusieurs immigrants qui se trouvent abandonnés à eux-mêmes après qu'ils aient posé leurs pieds dans la province.

Les politiques d'accueil et d'intégration qui devaient être la clef de voûte de l'action gouvernementale, souffrent de manque criant des ressources humaines, matérielles et financières. Les organismes et les acteurs qui oeuvrent sur le terrain ne cessent de le dénoncer. Nous avons pour exemple, les coupures dans le programme de francisation et d'intégration pour étayer mon argumentation.

Le dysfonctionnement de cette politique apparaît en particulier sur le marché d'emploi. Est-il encore nécessaire de rappeler qu'il n'y a pas de meilleure intégration que le travail. Les québécois et les québécoises sont préoccupés par leur devenir démographique et culturel. Leur lutte pour la langue française et leur identité constitue une cause juste et louable. Mais à partir de ce moment d'inquiétude légitime, certains se laissent gagner par le chauvinisme, la xénophobie voire le racisme. On ne doit pas occulter le fait qu'il existe aussi d'autres combats et d'autres droits dans la société qu'il ne faut pas passer sous silence ni ignorer avec superbe.

### ***3. Intégration professionnelle.***

En effet, l'immigrant sélectionné par le ministère ne peut pas accéder à certaines professions pour la simple et bonne raison que le diplôme a été délivré dans une université autre que celles du Québec et que les professions elles mêmes sont des entités totalement autonomes et indépendantes et par conséquent ne relevant pas du ministère de l'immigration. La complexité du marché du travail est telle que mêmes les immigrants qui ont complété leur formation dans la province peine à trouver du travail dans la province.

Il est important de constater que l'exclusion d'une frange de la population dans les ordres est vécue comme une véritable humiliation et l'aveu d'impuissance du gouvernement en cette matière ne vient qu'amplifier le sentiment d'abandon et de rejet.

La question des accommodements raisonnables fait rarement allusion aux immigrants faisant partie de la communauté asiatique. La raison est toute simple, ceux et celles qui apportent des capitaux ont moins des demandes à formuler à la communauté d'accueil et par conséquent s'intègrent plus facilement. D'autres par contre qui viennent

avec leurs familles et leurs diplômes ont plus des demandes à formuler et par conséquent restent tributaires du bon vouloir de son interlocuteur ou interlocutrice. Ce sentiment de dépendance qui se crée, nuit à l'exercice du droit.

La province accuse un déficit de natalité et le phénomène est fort documenté. De même, le vieillissement de la population est plus qu'une réalité dans notre société. Dans un cas comme dans l'autre, il est important que nous en tant que société prenions acte de cet état des choses et agissions en conséquence. Le déficit démographique constitue en effet un enjeu à moyen terme.

Le manque criant de main d'œuvre dans les entreprises a aussi des répercussions sur la qualité de vie et le rendement des entreprises. Ici aussi, seule une politique volontariste permettra aux entreprises de sortir de la crise de la main d'œuvre.

Dans quelques jours, le gouvernement va supprimer définitivement le cours de religion et de l'enseignement moral. S'il est vrai que la foi chrétienne fait partie de l'identité Québécoise, il apparaît injustifié aujourd'hui de prendre une telle mesure qui prive les élèves de leur capacité à pouvoir s'assumer dans la vie.

Au regard de cette analyse, il ressort que la question des accommodements doit comporter deux volets : l'accommodement et l'adaptation. Dans une société où des citoyens et citoyennes venus de différentes régions de la planète, forment une seule et unique NATION, la question de cohabitation ne devait pas se poser. Le concept de la nation ne doit pas s'opposer à la diversité. Il n'est pas statique, au contraire, il est dynamique et se nourrit aussi bien de la diversité que de la complexité de croyance, des us et coutumes, des dimensions économiques et culturelles que chaque individu apporte dans sa société.

L'acceptation de chaque individu comme citoyen ou citoyenne faisant partie de l'ensemble, permet le développement du sentiment d'appartenance et d'attachement. De tout ce qui précède, je formule les recommandations suivantes :

- Que le gouvernement initie une politique nationale sur la natalité qui consiste à bonifier le congé parental durant lequel la mère recevra

une allocation familiale mensuelle équivalent à son revenu durant 4 ans.

- Que les femmes-mères n'ayant pas de revenu avant leur grossesse, reçoivent une allocation mensuelle subséquente allant de 2000 à 3000 dollars.
- Qu'une journée chômée et payée dédiée aux familles soit inscrite au calendrier officiel. La journée consacrée à la fête des mères s'y prête bien.
- Que des politiques nationales reflètent réellement diversité culturelle dans la province avec une représentation adéquate des diverses composantes de la société Québécoise.
- Qu'une politique visant à susciter l'intérêt pour les études chez les jeunes soit élaborée. Elle doit permettre de récompenser l'assiduité aux études et la persévérance. Dans toutes les sphères de la société, la paie des employés, fonctionnaires, enseignants devra prendre en compte, le temps de travail alloué, le diplôme et l'ancienneté dans la profession.
- Que la religion et l'enseignement moral soient enseignés à l'école et que ceux et celles qui veulent pratiquer leur religion trouvent de l'espace pour le faire. À cet égard, il importe d'éviter l'amalgame qui se construit derrière le concept de laïcité que plusieurs définissent comme étant l'absence totale de religion.

- Qu'une notion d'imputabilité soit introduite dans le règlement des conflits de travail entre deux individus surtout lorsque le responsable abuse de son pouvoir et agit au nom de l'entreprise qui l'utilise. La personne lésée devra porter plainte contre l'entreprise, mais qu'au bout du processus la personne incriminée devra payer pour son geste.
- Que le racisme et toutes les formes de discrimination soient inscrits comme des délits passibles de peine d'emprisonnement.
- Qu'il soit proscrit l'usage d'un certain nombre de termes dans les documents officiels :

*1. Québécois de souche Vs Immigrants.* Il n'y a pas une autre manière de faire une place à un citoyen ou une citoyenne qui a la nationalité canadienne que de l'accepter comme son semblable.

*2. Minorité visible ou groupe ethnique.* Ces terminologies portent en elles mêmes les germes de la discrimination. Rien n'indique non plus que depuis que ces termes ont été introduits dans le langage officiel que le sort des minorités visibles s'est amélioré. Il faut proscrire le développement et surtout l'usage d'identités multiples.

### ***Conclusion.***

Le Québec est une terre d'accueil où se côtoient, cohabitent des citoyens et citoyennes venus de toutes les régions du monde. Pour vivre ensemble, il faut se connaître. Les demandes formulées par une frange de la population continuent de heurter la majorité

de la population. Ces demandes sont – elles valables, raisonnables? Jusqu'à quel point ces demandes sont – elles légitimes ou justifiées?

Pour ma part, au delà des accommodements, il existe des problèmes réels que la société doit régler. J'ai énuméré quelques uns et j'ai saisi l'occasion de proposer quelques pistes de solution.

D'une part, il existe aussi une catégorie de citoyens et citoyennes qui ont le mal de vivre soit par la présence des personnes immigrantes, soit à la suite de la pauvreté, de la précarité de l'emploi dont ils ne savent comment s'en sortir. L'immigrant leur sert de bouc émissaire pour expliquer leurs difficultés. D'autre part, des immigrants se sentent exclus, rejetés par racisme, xénophobie ou ignorance.

La commission aura fait œuvre utile, si elle réussit à cerner les problèmes, les impasses et les propositions de réponses soulevées par des Québécois et Québécoises de toute origine. La commission aura fait œuvre utile en libérant la parole, en soulevant les questions et les préjugés, dans le respect de tous et de toutes. Tel est le lot de la démocratie et de la liberté chèrement acquises.